

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 22

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
19/06/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Vanessa CARRARA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Rachel NICOLAS, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

POINT 2024-45 – Demande de subvention au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour les « Travaux de rénovation et de requalification des courts de tennis de la Zone de Loisirs de la Saussaie »

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Les infrastructures, notamment les courts et le club house rencontrent des problèmes assez graves (risque électrique et colombage au club house, fuite d'eau importante entre les bâches, usure des membranes PVC de couverture, dégradation des bâches, problèmes de sol) qui nécessitent de lourds travaux pour un montant estimé de 1.089.500,00 € HT.

Ces infrastructures sont mises à la disposition par la commune à l'association du Tennis Club de la Saussaie qui compte près de 330 membres et qui est un acteur majeur du tennis en Moselle et en Lorraine, participant largement au rayonnement du territoire. Les travaux envisagés ont pour objectifs de préserver ce rayonnement, d'assurer la sécurité des utilisateurs et la pérennité de l'Association, de maintenir des activités sur la zone de loisirs et, enfin, de respecter la réglementation en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le projet concernant les travaux de rénovation et de requalification des courts de tennis de la Zone de Loisirs de la Saussaie se poursuit, la Commission d'Appel d'Offre a attribué la maîtrise d'œuvre en réunion du 28 mai dernier.

Des demandes de subventions au titre de l'appel à projet DETR/DSIL de l'Etat et auprès du Conseil région ont été adressées. Les dossiers sont toujours en construction et la commune n'a réceptionné aucune notification.

Il est proposé au Conseil municipal de déposer le dossier au titre du FEDER, après réactualisation des modalités de financement, telles que précisées ci-dessous :

Montant de l'opération : 1.089.500,00 € HT

Financement :

- DETR/DSIL 326 850,00 € HT
- Conseil Régional 200.000,00 € HT
- Union Européenne - FEDER 340.000,00 € HT

Total des subventions publiques si accordées : 866.850,00 € HT

Autofinancement de la commune de moulins : 222.650,00 € HT.

CONSIDERANT l'ensemble des éléments exposés ;

VU la délibération 2023-76 portant sur une demande de subventions au titre de l'appel à projet DETR/DSIL 2024 ;

VU la demande de subvention adressée au Conseil régional le 7 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour les « Travaux de rénovation et de requalification des courts de tennis de la Zone de Loisirs de la Saussaie ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240625-2024-45-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Notification : 01/07/2024

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/06/2024

Le secrétaire de séance,
Bernadette LAPAQUE



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.